

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 23 Mai 2023
19 heures 00**

GF/EB

N° 003001

Direction
développement social
- Programmation 2023
du Contrat de ville

Affiché le :

Le Mardi 23 Mai 2023 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 16 mai 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), Mme Sylvie TURC donne pouvoir à M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. André LECOURT donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS:

ABSENTS : Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Vu, la délibération n°1856 en date du mardi 23 juin 2015 approuvant la version finale du Contrat de Ville 2015-2020 dont la signature a eu lieu le 16 juillet 2015 à Apt par les différents partenaires de la politique de la ville.

Vu, la délibération n°2475 en date du 17 décembre 2019 approuvant l'avenant au Contrat de Ville d'Apt (Protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la période 2020 / 2022).

Vu, le compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du contrat de ville d'Apt en date du 28 mars 2023 (en annexe 1).

L'appel à projets réalisé dans le cadre de la programmation de l'année 2023 s'est déroulé du 17 octobre au 9 décembre 2022, sur la base des thèmes qui ont été retenus :

- Habitat et espaces publics,
- Tranquillité publique et lutte contre la délinquance,
- Développement public et emploi,
- Jeunesse, parentalité et éducation,
- Culture et sport,
- Santé,
- Accès aux droits et lutte contre les discriminations.

Dans le cadre de cet appel à projet, ces thèmes ont été déclinés en objectifs stratégiques précis. Les actions retenues dans le cadre de cet appel à projet ont démontré en quoi elles pouvaient répondre de façon opérationnelle à l'objectif stratégique sélectionné.

Les associations ont eu l'opportunité de présenter leur action aux différents partenaires financiers, en amont du comité technique, lors d'entretiens individuels qui se sont déroulés les 2 et 3 février 2023.

Les actions présentées par les associations et par les services de la ville d'Apt ont été étudiés par les techniciens et organismes partenaires du contrat de ville lors du comité technique du 14 mars 2023.

Le comité de pilotage qui s'est réuni le 28 mars 2023 a procédé à l'évaluation finale de ces projets et à retenu 37 actions pour lesquelles la Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon (CCPAL), la Direction Départementale de l'Emploi, du travail et de la Solidarité (DDETS sous égide de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoire ANCT), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Département de Vaucluse (CD84), la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et le bailleur social Grand Delta Habitat et le CCAS d'Apt ont précisé leurs engagements financiers.

Dans le cadre de cette programmation, la participation de la commune d'Apt au titre des crédits spécifiques de la Politique de la Ville s'élève à 43 000 € pour les actions associatives. Une convention sera signée entre la commune d'Apt et chaque association dans le but de préciser le cadre de mise en œuvre des actions, les engagements financiers de la commune et les engagements de l'association (cf. convention type en annexe 2).

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

PREND ACTE de la programmation de l'année 2023 du contrat de ville d'Apt arrêtée par le comité de pilotage du 28 mars 2023, jointe en annexe 1 de la présente.

Opérateurs	Montant
Conservatoire Musique	3 000
APAS	6 000
MJC	10 000
ANPEP	3 000
ITV	500
Gout de Lire	1 000
FCAPA	2 000
CCAS	3 000
Petits Débrouillards	2 000
Face Vaucluse	1 000
Pays d'Apt Basketball	1 500
Cie Lézards Bleus	2 000
Débrid'arts	1 000

Ensemble à Saint Michel	1 000
Usep Apt	1 000
Tennis club aptésien	1 000
Vélo Théâtre	1 000
Pays d'Apt Handball	1 000
Sport santé Luberon	2 000

AUTORISE Madame Le Maire à signer lesdites conventions avec les associations et à établir, conclure et signer tout autre document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME



LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Yannick BONNET

LE MAIRE
Véronique ARMAUD-DELOY